

3.1 « PAYSAGE »

REFLEXIONS PARTAGEES ISSUES DES ATELIERS AVEC LES MUNICIPALITES

- > Richesse du district liée à la grande diversité paysagère visible sur un territoire restreint («impression de voyager en traversant le district»).
- > Mise en scène des paysages proches et quotidiens par les éléments du grand paysage - arrière-plans emblématiques créés par le lac, les Alpes et le Jura.
- > Opportunité de valorisation du lien entre rive du lac et Jura grâce aux cours d'eau et à leurs cordons boisés.
- > Alternance entre paysages intimistes ou introvertis et dégagements ou vues lointaines grâce aux vallonnements.
- > Importance de l'activité agricole en termes de qualité paysagère.
- > Menaces évoquées à diverses échelles à l'encontre du paysage : projet de contournement autoroutier, urbanisation des crêtes et privatisation des points de vues, ou le cloisonnement des quartiers de logements individuels (haies, barrières) en frange de village.

QUESTIONS OUVERTES

- > Comment équilibrer la protection des fonctions naturelles et biologiques des cours d'eau avec leur mise en valeur et leur accessibilité au public ?
- > Comment mieux prendre en compte les enjeux de préservation du paysage lors du développement du bâti ?
- > Comment développer des synergies en faveur d'une solidarité régionale pour soutenir une production agricole locale et respectueuse de l'environnement naturel, économique et social ?

CONSTATS : TERRITOIRE ET CHIFFRES

- | | |
|--------------------|---|
| Cartes 1 et 2 | > Cadrage du territoire du PDRm par la chaîne du Jura, le lac Léman et les Alpes. |
| Entités paysagères | > Stratification paysagère du territoire selon la progression en altitude depuis la rive du lac Léman à la chaîne du Jura.
> Présence de 6 différentes entités paysagères parmi les 23 entités identifiées par l'étude <i>Cadrages</i> à l'échelle cantonale.
> Mise en évidence des caractéristiques des entités paysagères grâce aux paysages de référence suivants : « Frange Urbaine », « Entre Aubonne et Venoge », « La Côte », Pied du Jura », « Pâturage boisé », « Gros de Vaud ». |

-
- | | |
|-----------------------------|--|
| Carte 3 | > Mosaïque naturelle et paysagère accueillant principalement des surfaces agricoles variées (vignes, vergers, maraîchage, cultures, herbages) et un important patrimoine boisé, à l'origine d'un fort caractère rural et naturel du district. |
| Eléments paysagers recensés | > Plusieurs territoires paysagers d'importance nationale ou cantonale ponctuent le district de Morges, avec la présence de différents éléments recensés à l'IMNS et à l'IFP.
> Reconnaissance par la Confédération de la valeur paysagère exceptionnelle des communes formant la Parc Jura vaudois par l'attribution du label "parc naturel régional" pour la période 2013-2022.
> De nombreuses gravières marquent ponctuellement l'identité paysagère du Pied du Jura et de l'ensemble de la région.
> Riche réseau hydrographique modelant la topographie et assurant la relation entre Jura et lac Léman. |
-

- Carte 4
Périmètres à enjeux paysagers cantonaux
- > Trois échappées transversales composées principalement d'espaces ouverts, permettent de tisser un lien entre Jura et Préalpes.
 - > Six échappées lacustres, intercalées ou contigües aux tracés des rivières, assurent une liaison entre les rives du lac, et le plateau intermédiaire.
 - > Présence de pâturages boisés épousant le relief du Jura, à l'origine d'une forte identité paysagère.
 - > Campagne périurbaine assurant la transition paysagère entre espaces urbain et rural, avec généralement des espaces cultivés morcelés et enclavés.
-

IDENTIFICATION DES ENJEUX

- > **Pérennisation de la diversité paysagère du district** par un soutien régional à l'agriculture diversifiée et par la valorisation des ressources locales.
 - > **Renforcement et valorisation de la connectivité** entre les composantes urbanisées, naturelles et paysagères en prenant appui sur les cours d'eau et le réseau de mobilité douce ou de chemins agricoles.
 - > **Identification des lieux offrant des opportunités et ceux présentant des vulnérabilités paysagères** pour la réalisation du bon projet au bon endroit en tirant parti des forces du paysage. La création de nouveaux paysages par la réhabilitation de gravières en est un exemple.
 - > **Valorisation de l'imbrication des échelles paysagères** en pérennisant les relations entre paysage local et grand paysage, par le maintien et la valorisation des dégagements et ouvertures visuels.
-



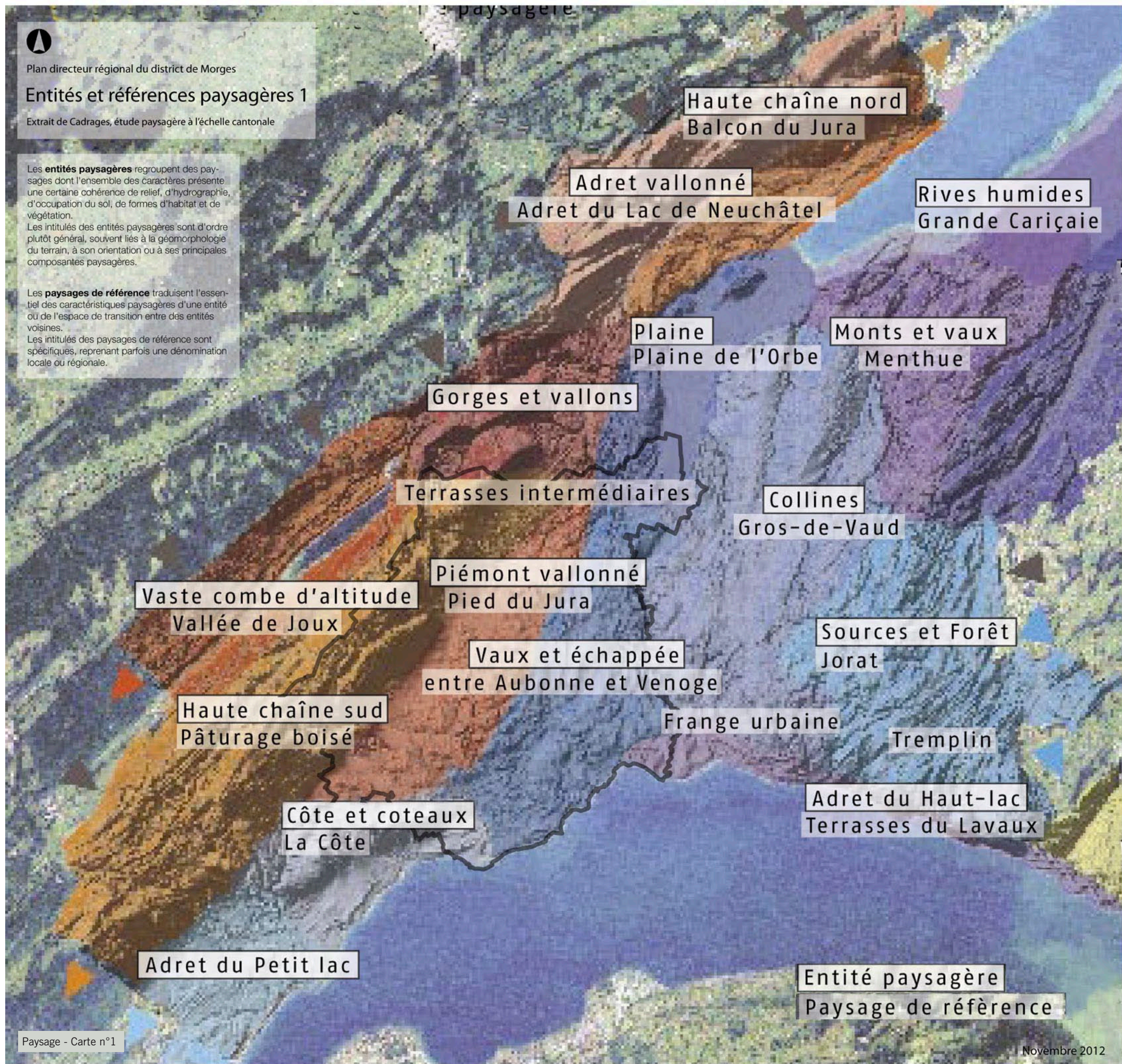
Plan directeur régional du district de Morges

Entités et références paysagères 1

Extrait de Cadrages, étude paysagère à l'échelle cantonale

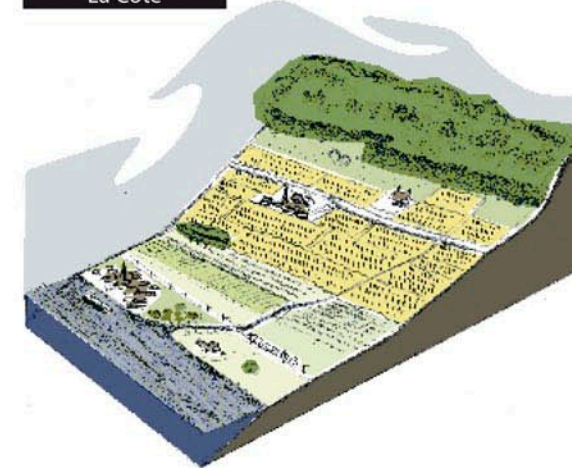
Les **entités paysagères** regroupent des paysages dont l'ensemble des caractères présente une certaine cohérence de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation.
Les intitulés des entités paysagères sont d'ordre plutôt général, souvent liés à la géomorphologie du terrain, à son orientation ou à ses principales composantes paysagères.

Les **paysages de référence** traduisent l'essentiel des caractéristiques paysagères d'une entité ou de l'espace de transition entre des entités voisines.
Les intitulés des paysages de référence sont spécifiques, reprenant parfois une dénomination locale ou régionale.



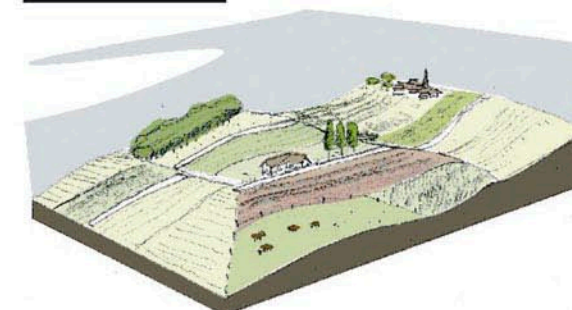
Paysages de référence périphériques

La Côte



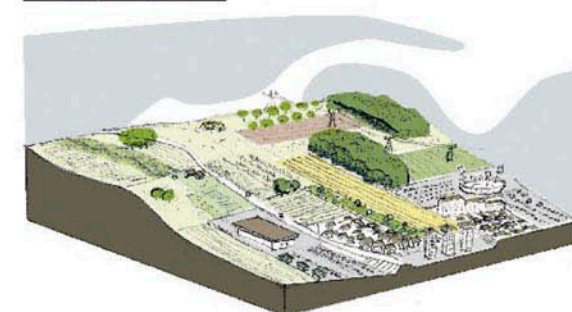
Langue de vignoble en pente douce à moyenne sur le coteau
Adossement aux boisements du niveau supérieur
Traversée de **nombreuses rivières**, avec interruption des cordons boisés
Etage inférieur de **vergers** et infrastructures de **transport**, de **commerce** et d'**artisanat**
Villages vigneron de taille réduite, **insérés** dans le vignoble

Gros-de-Vaud



Relief **doux** dans son ensemble, agrémenté de **vallonements**
Réseau boisé de largeur, de longueur et de connectivité variables
Structure agricole régulière
Distribution **hexagonale** des villages entre eux
Villages **centrés** au cœur des cultures
Fermes **isolées**

Frange urbaine

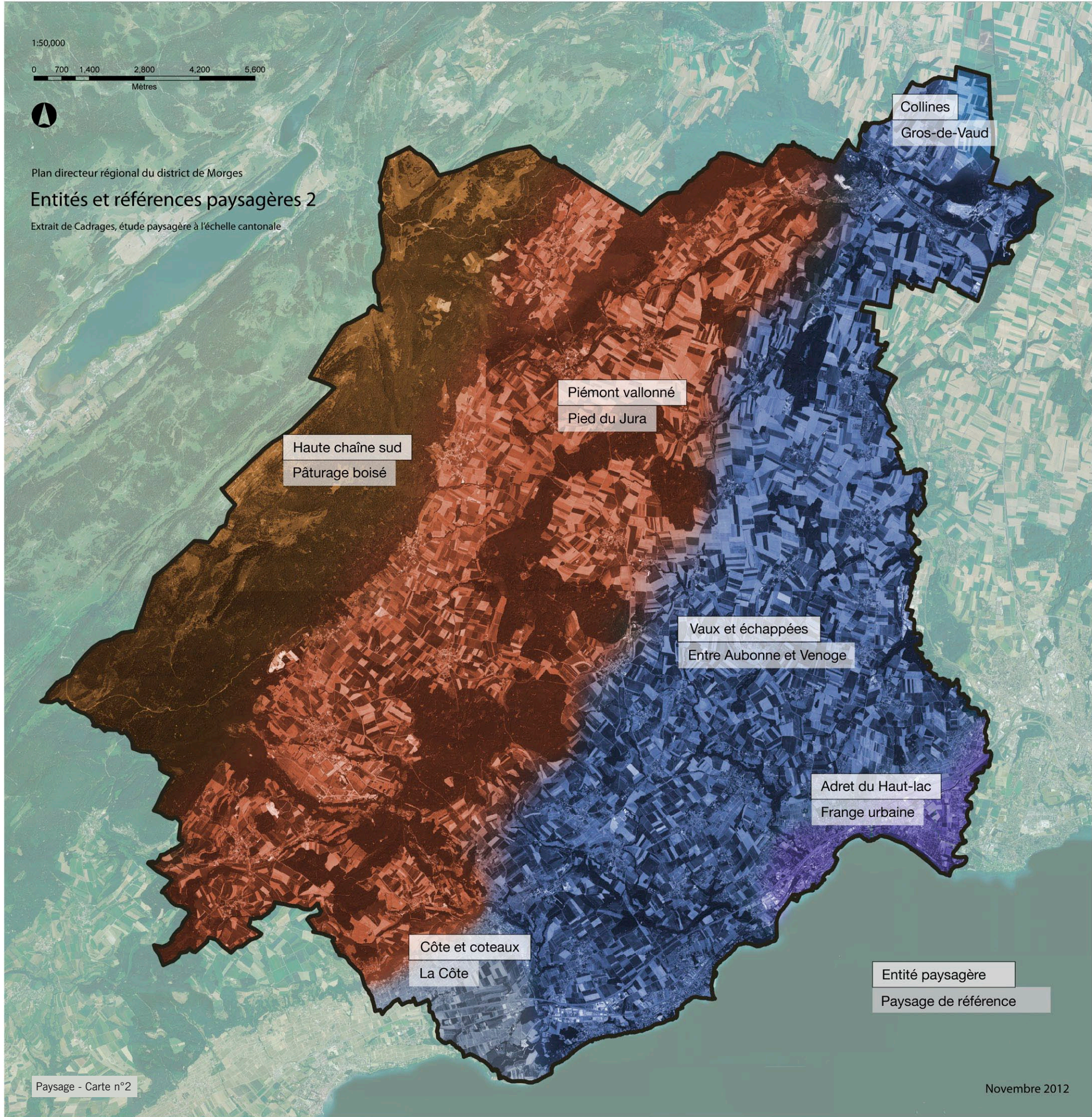


Incursions de zones **boisées** ou **agricoles** jusqu'à proximité du centre ville
Mouvement inverse de l'urbanisation, **extension tentaculaire**
Richesse des contrastes
Diversité paysagère et **juxtapositions exacerbées**
Discontinuité entre les «couloirs verts» et les rives du lac

1:50,000
0 700 1,400 2,800 4,200 5,600
Mètres

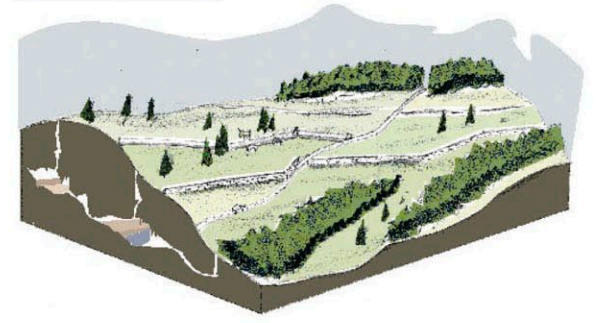


Plan directeur régional du district de Morges
Entités et références paysagères 2
Extrait de Cadrages, étude paysagère à l'échelle cantonale



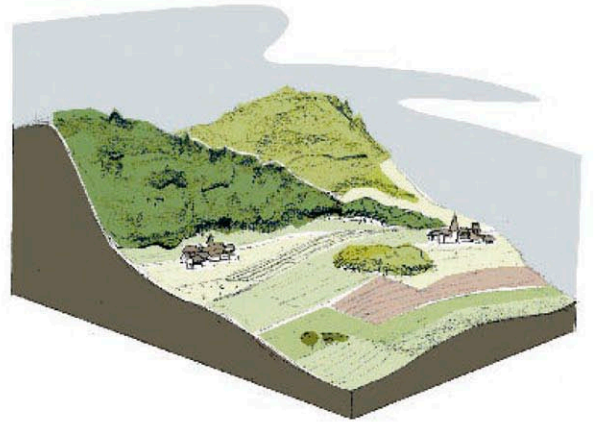
Paysages de référence principaux

Pâturage boisé



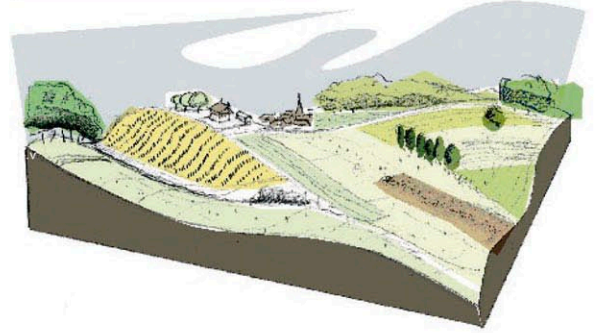
Pliissements **parallèles** et réguliers
Combes et dolines
Eau **souterraine** ou présente dans certaines combes
Bandes de forêt
Grande diversité des **textures** forestières
Arbres isolés ponctuent les **pâturages**, entourés de **murs** de pierres sèches
Bâti isolé au milieu des **clairières**

Pied du Jura

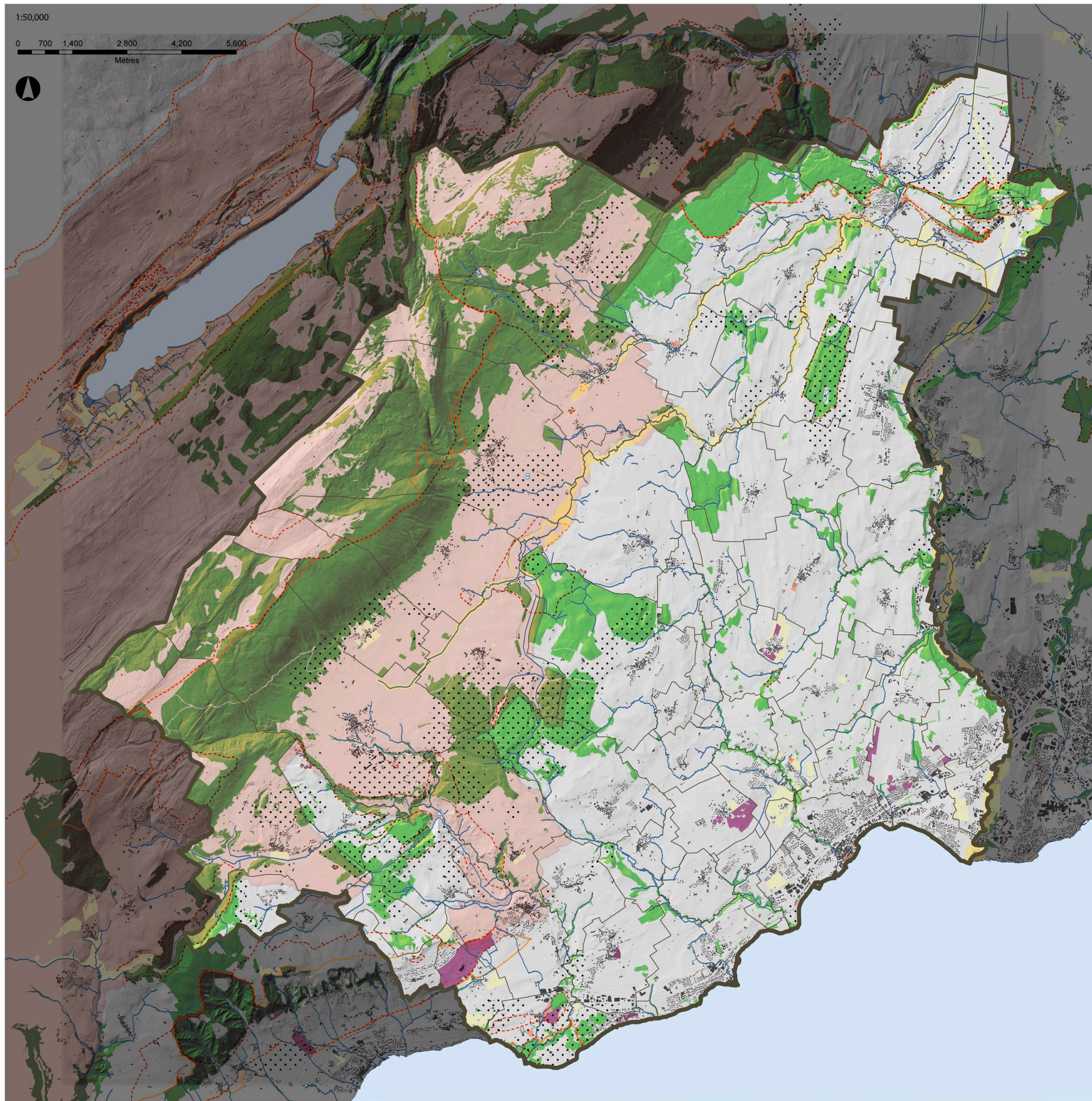


Continuité entre **Jura** et **Léman**
Lisières **découpées** et **cordons** boisés suivant les cours d'eau
Villages implantés dans une **clairière allongée**
Entre deux boisements, au milieu des **champs**
Satellites: **hameaux** et **fermes** isolées

Entre Aubonne et Venoge



Convergence entre Pied-du-Jura, Venoge, Ouest lausannois et Gros-de-Vaud
Ressemblance avec les régions voisines
Echantillonnage de vigne, vergers, agriculture, élevage, boisements, ruisseaux, alignements d'arbres
Relief **irrégulier**, pas de direction dominante
Cours d'eau avec **cordons boisés** souvent **interrompus**
Présence de **manoirs** et de **maisons de maître**
Bâti groupé en **hameaux** ou en **chapelets** le long des routes



Plan directeur régional du District de Morges

Eléments paysagers recensés

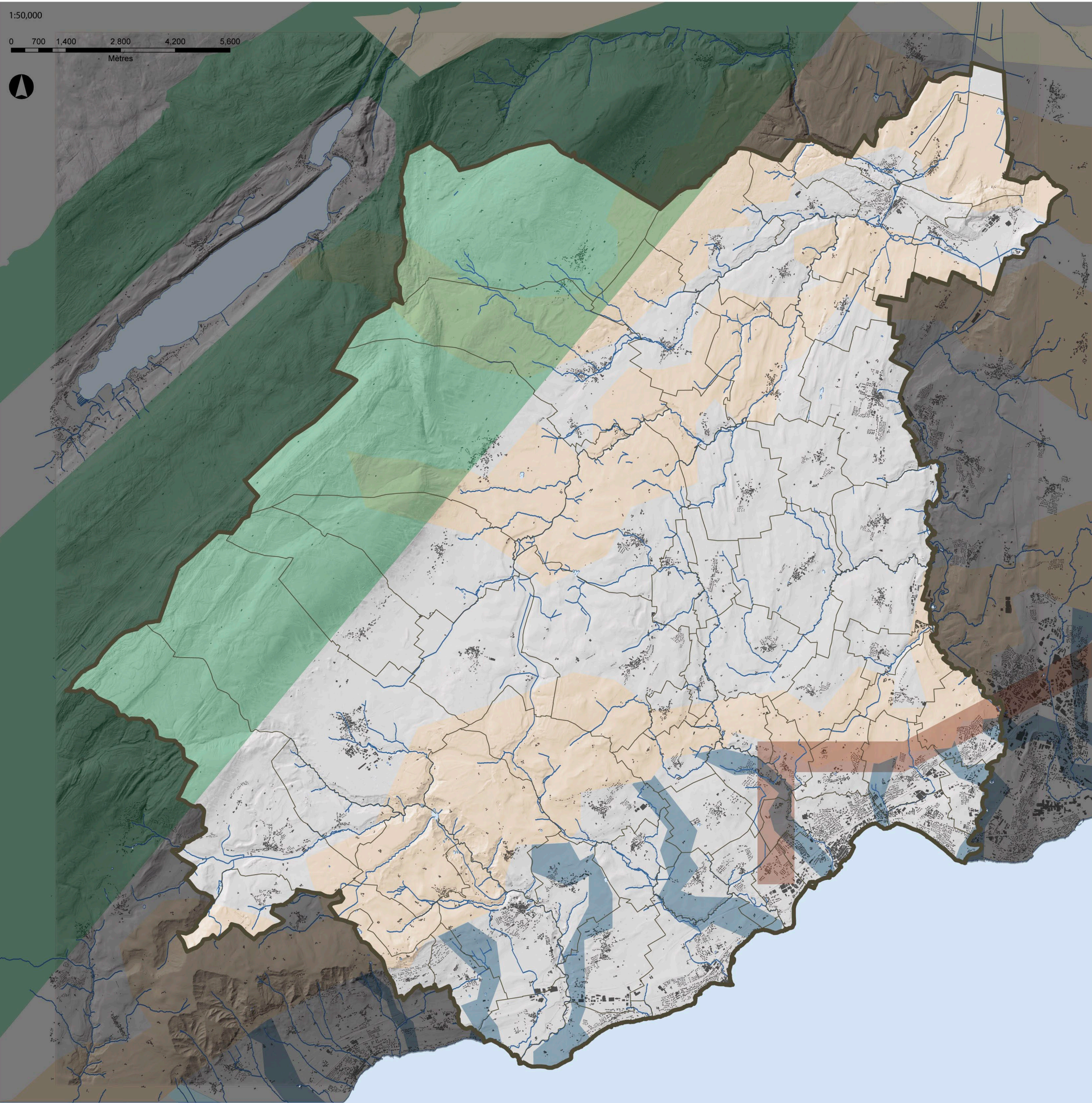
Ensemble des valeurs paysagères et naturelles
digne de protection

-  Périmètre PDRm
-  Limite communale
-  Entité urbanisée
-  Cours d'eau

- Zones d'affectation "protégées"**
-  Zone agricole protégée
-  Zone viticole protégée
-  Zone de forêt
-  Zone de site construit protégé
-  zone d'extraction (gravière et carrière)

- Secteurs de protection du patrimoine naturel et du paysage**
-  Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
-  Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites
-  Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale

- Territoire à haute valeur paysagère**
-  Parc Jura vaudois



Plan directeur régional du District de Morges

Périmètres à enjeux paysagers cantonaux

Continuités paysagères d'intérêt cantonal à potentielles vulnérabilités, méritant une approche sensible pour leur maintien

- Périmètre PDRm
- Limite communale
- Entité urbanisée
- Cours d'eau
- Données du Plan directeur cantonal
 - Echappées lacustres
 - Echappées transversales
 - Pâturages boisés du Jura
 - Campagne périurbaine

